

221C0493

FRR0000039638-OP002-R01-RO05

4 mars 2021

- Résultat de l'offre publique de retrait visant les actions de la société.
- Mise en œuvre du retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

LA FONCIERE VERTE

(Euronext Paris)

1. Oddo BHF SCA a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique de retrait visant les actions de la société LA FONCIERE VERTE, soit du 18 février au 3 mars 2021 inclus, la société par actions simplifiée PH Finance a acquis 66 actions LA FONCIERE VERTE au prix unitaire de **420 €**

À la clôture de l'offre publique de retrait, l'initiateur détient, de concert avec la société civile Foncière PH Green¹, 484 647 actions LA FONCIERE VERTE représentant 813 006 droits de vote, soit 99,998% du capital et au moins 99,998% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Foncière PH Green	372 859	76,93	701 218	86,25
PH Finance	111 788	23,07	111 788	13,75
Total Jean-Luc Petithuguenin	484 647	99,998	813 006	99,998

2. Oddo BHF SCA, agissant pour le compte de l'initiateur, a informé, dès le dépôt du projet d'offre publique de retrait², l'Autorité des marchés financiers de la décision de l'initiateur de procéder à la mise en œuvre d'un retrait obligatoire portant sur les actions LA FONCIERE VERTE non apportées à l'offre par les actionnaires minoritaires, sur le fondement des articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-3 I, 2° du règlement général.

Les conditions posées aux articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-1 à 237-3 du règlement général sont réunies :

- les 10 actions LA FONCIERE VERTE non présentées à l'offre par les actionnaires minoritaires représentaient, à l'issue de celle-ci, 0,002% du capital et au plus 0,002% des droits de vote de la société¹ ;
- lors de l'examen de la conformité du projet d'offre publique de retrait, l'Autorité des marchés financiers a disposé du rapport d'évaluation de la banque présentatrice et du rapport de l'expert indépendant qui concluait à l'équité du prix offert dans la perspective d'un retrait obligatoire (cf. D&I 221C0371 du 16 février 2021) ;

¹ Sur la base d'un capital composé de 484 657 actions représentant au plus 813 021 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Compte tenu du fait que les actionnaires minoritaires représentaient d'ores et déjà moins de 10% du capital et des droits de vote de la société LA FONCIERE VERTE.

- le retrait obligatoire comporte le règlement en numéraire proposé lors de l'offre publique de retrait, soit 420 € par action, net de tout frais.

Par conséquent, le retrait obligatoire interviendra le **10 mars 2021**, au prix net de tout frais de 420 € par action et portera sur 10 actions LA FONCIERE VERTE représentant 0,002% du capital et au plus 0,002% des droits de vote de cette société¹.

3. Euronext Paris Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la mise en œuvre du retrait obligatoire et la date de radiation des actions LA FONCIERE VERTE d'Euronext Paris.

La cotation des actions LA FONCIERE VERTE est suspendue jusqu'à la mise en œuvre du retrait obligatoire.
